

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

à remplir en 2 exemplaires

NATURALISATION**RÉINTÉGRATION**

(art. 21-15 et suivants du code civil)

PHOTO

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

Je souhaite obtenir la francisation de mon nom et/ou prénom(s)

Oui Non

(si OUI, alors veuillez joindre le formulaire de demande de francisation (dûment complété et signé)

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse actuelle ⁽¹⁾ :

Bâtiment : , escalier : , étage :

Code postal : Ville : Pays :

N° téléphone : Adresse courriel : @

Je souhaite recevoir des informations relatives au suivi de l'instruction de mon dossier et j'accepte que d'éventuelles demandes de pièces complémentaires me soient demandées par messagerie électronique à l'adresse que j'ai indiquée **Oui Non**

ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR ET SITUATION FAMILIALE

Nom de naissance : Prénom(s) :

Si vous avez obtenu un changement de nom dans un pays étranger

Indiquez votre nom actuel :

(Joignez une copie de la décision de changement de nom)

Sexe :

Si vous sollicitez une francisation et/ou une identification, veuillez remplir l'imprimé de demande de francisation/identification.

Si vous souhaitez faire une déclaration de changement de nom pour vos enfants mineurs, veuillez-vous référer préalablement aux conditions [sur le site service-public.fr, rubrique particuliers/changement de nom](http://www.service-public.fr/rubrique/particuliers/changement-de-nom), puis remplir l'imprimé correspondant.

Date de naissance : Nationalité :

Ou à défaut l'année : (dans ce cas sera retenue la date du 31 décembre de l'année)

Lieu de naissance : Ville : Pays :

Situation familiale

Célibataire Vie maritale Divorcé(e) Veuf(ve)

Pacte civil de solidarité Date et lieu d'enregistrement :

Dissolution de Pacte civil de solidarité Date de dissolution :

Séparé(e) légalement Séparé(e) de fait Date de séparation :

Marié(e) en e noces

Date du mariage actuel :

Ville et pays de célébration du mariage :

Domicile de votre ex-conjoint (séparation, dissolution de Pacte civil de solidarité ou divorce) et de vos enfants communs mineurs :

ÉTAT CIVIL DU CONJOINT

Nom de naissance : Prénom(s) :

Date de naissance : Ville : Pays :

Nationalité : Adresse (sidifférente) :

(1) Si vous êtes hébergé, indiquez les nom et adresse de la personne qui vous héberge.

Avertissement : toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou à l'autorité diplomatique ou consulaire française de votre domicile.

MARIAGES ANTÉRIEURS

Si **OUI**, veuillez remplir cette rubrique, si **NON**, cochez cette case

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

	Le conjoint Nom - Prénoms	Date et lieu mariage	Date et lieu du divorce	Date de décès du conjoint
1e mariage				
2e mariage				
3e mariage				
4e mariage				

PÈRE, MÈRE, FRÈRES ET SOEURS

Remplir cette rubrique même en cas de décès

Joindre si possible, pour le père ou la mère tout document d'état-civil ou administratif relatif aux dates, lieux de naissance et de mariage (copie de leurs actes de naissance, photocopie du livret de famille,...)

PÈRE	Nom – Prénoms :	Pays de naissance :
	Date de naissance :	
	Nationalité :	
	Adresse actuelle :	
MÈRE	Nom – Prénoms :	Pays de naissance :
	Date de naissance :	
	Nationalité :	
	Adresse actuelle :	
FRÈRES ET SOEURS	Nom – Prénoms :	Pays de naissance :
	Date de naissance :	
	Nationalité :	
	Adresse actuelle :	
	Nom – Prénoms :	Pays de naissance :
	Date de naissance :	
	Nationalité :	
	Adresse actuelle :	
	Nom – Prénoms :	Pays de naissance :
	Date de naissance :	
	Nationalité :	
	Adresse actuelle :	
	Nom – Prénoms :	Pays de naissance :
	Date de naissance :	
	Nationalité :	
	Adresse actuelle :	

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou à l'autorité diplomatique ou consulaire française de votre domicile.

ENFANTS VIVANTS

*Si vous avez des enfants vivants, majeurs ou mineurs, issus de l'union/relation actuelle ou de précédentes unions/rerelations, résidant en France ou à l'étranger, veuillez remplir cette rubrique.
Si l'adresse de vos enfants mineurs diffère de la vôtre, précisez la raison ci-dessous.*

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

Si vos enfants **mineurs** ne résident pas à la même adresse que vous, **indiquez-en la raison ci-dessous.**

1 ^{er} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	
2 ^{ème} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	
3 ^{ème} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	
4 ^{ème} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	
5 ^{ème} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	
6 ^{ème} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	
7 ^{ème} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	
8 ^{ème} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	
9 ^{ème} enfant	Nom – Prénoms :	Ville et pays de naissance :
	Sexe :	
	Date de naissance :	Adresse actuelle :
	Nationalité :	

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou à l'autorité diplomatique ou consulaire française de votre domicile.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) déclare véritables et complets les renseignements et les différents documents figurant dans mon dossier de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française.

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Je m'engage également à signaler, outre mon changement d'adresse, **toute modification** de ma situation personnelle et **familiale intervenue en France ou à l'étranger** durant la procédure d'instruction de mon dossier, notamment :

- mariage civil, religieux, coutumier, reprise en mariage, pacte civil de solidarité (PACS),
- divorce, séparation légale, séparation de fait,
- naissance d'enfant(s),
- décès du conjoint ou d'un enfant.

Je m'engage à déposer le formulaire ci-joint « Déclaration de changement de situation personnelle et familiale, intervenu en France ou à l'étranger, après le dépôt de la demande d'acquisition de la nationalité française » à la préfecture ou à l'autorité diplomatique ou consulaire Française de mon domicile, dûment complété, pour signaler ces changements.

Je sais que la découverte ultérieure d'un événement survenu au cours de l'instruction de mon dossier et que je n'aurais pas signalé pourra entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

***Article 27-2 du code civil :** Les décrets portant acquisition, naturalisation ou réintégration peuvent être rapportés sur avis conforme du Conseil d'État dans le délai deux ans à compter de leur publication au Journal officiel si le requérant ne satisfait pas aux conditions légales ; si la décision a été obtenue par mensonge ou fraude, ces décrets peuvent être rapportés dans le délai de deux ans à partir de la découverte de la fraude.*

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance que ces données feront l'objet d'un traitement automatisé, que l'administration peut procéder à des vérifications auprès des services et organismes habilités, et que je peux également être convoqué par l'administration à des fins de contrôle.

Certifié exact et complet à	Signature
Le	

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment les articles 116 et 119, le demandeur à l'accès à la nationalité française peut accéder aux informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant en s'adressant à la sous-direction de l'accès à la nationalité française -12 rue Francis le Carval - 44404 REZÉ Cedex.

Article 116

- I - La personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant est informée, sauf si elle l'a été au préalable, par le responsable de traitement ou son représentant :
- 1° De l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ;
 - 2° De la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;
 - 3° Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses ;
 - 4° Des conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse ;
 - 5° Des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
 - 6° Des droits qu'elle tient des dispositions des articles 117 à 120 ;
 - 7° Le cas échéant, des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un Etat non membre de l'Union européenne ;
 - 8° De la durée de conservation des catégories de données traitées ou, en cas d'impossibilité, des critères utilisés permettant de déterminer cette durée.
- II.- Lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été recueillies auprès de la personne concernée, le responsable de traitement ou son représentant doit fournir à cette dernière les informations énumérées au I dès l'enregistrement des données ou, si une communication des données à des tiers est envisagée, au plus tard lors de la première communication des données.
- Lorsque les données à caractère personnel ont été initialement recueillies pour un autre objet, les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas lorsque la personne concernée est déjà informée ou quand son information se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés par rapport à l'intérêt de la démarche.
- III.- Les dispositions du I ne s'appliquent pas aux données recueillies dans les conditions prévues au II dans la mesure où une telle limitation est nécessaire au respect des fins poursuivies par le traitement.

Article 119

I. Par dérogation à l'article 118, lorsque le traitement est susceptible de comprendre des informations dont la communication ne mettrait pas en cause les fins qui lui sont assignées, l'acte réglementaire autorisant le traitement peut prévoir que les droits d'accès, de rectification et d'effacement peuvent être exercés par la personne concernée auprès du responsable de traitement directement saisi dans les conditions prévues aux II à III du présent article.

II. La personne concernée justifiant de son identité a le droit d'obtenir :

- 1° La confirmation que des données à caractère personnel la concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;
- 2° Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories de données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou aux catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;
- 3° Le cas échéant, des informations relatives aux transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un Etat non membre de l'Union européenne
- 4° La communication, sous une forme accessible, des données à caractère personnel qui la concernent ainsi que de toute information disponible quant à l'origine de celles-ci ;
- 5° Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé.

Les demandes manifestement abusives, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique peuvent être rejetées.

III. La personne concernée justifiant de son identité peut également exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Lorsque l'intéressé en fait la demande, le responsable de traitement doit justifier, sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées.

En cas de contestation, la charge de la preuve incombe au responsable de traitement auprès duquel est exercé le droit d'accès sauf lorsqu'il est établi que les données contestées ont été communiquées par l'intéressé ou avec son accord.

Si une donnée a été transmise à un tiers, le responsable du traitement doit accomplir les diligences utiles afin de lui notifier les opérations qu'il a effectuées conformément au premier alinéa du III.

N° DE DOSSIER :
(Préfecture, autorité diplomatique ou consulaire)

NOM, Prénom(s) :

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

SITUATION PROFESSIONNELLE ET DOMICILES

A remplir en deux exemplaires

Professions exercées en France et à l'étranger

Date du ... au ... Commencer par la plus récente	Profession	Nom et adresse des employeurs

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

Domicile en France et à l'étranger

Date du ... au ...
Commencer par la plus récente

Adresse complète (pays, ville ou commune, nom de rue, n°)

FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE SITUATION

A remplir en deux exemplaires

Document à remettre en deux exemplaires, à la préfecture ou à l'autorité diplomatique ou consulaire française de votre domicile, accompagné des justificatifs des changements signalés produits en original avec, le cas échéant, leur traduction par un traducteur agréé.

Nom : Prénom(s) :

Nom d'usage :

Date et lieu de naissance :

N° de dossier de demande de naturalisation ou de réintégration si connu (facultatif) :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les modifications suivantes sont intervenues dans ma situation personnelle et familiale :

Nouvelle adresse :

Bâtiment : escalier : étage :
Code postal : Ville :

Pacte civil de solidarité : joindre l'acte d'enregistrement

Mariage : Joindre l'acte de mariage (civil, religieux, coutumier, reprise en mariage) et traduction, photocopie du titre de séjour ou de la carte d'identité française du conjoint.

Adresse de l'époux(se) :

Divorce, séparation légale (justificatifs : jugement et traduction)

Séparation de fait en cours

Adresse de l'époux(se) :

Dissolution de pacte civil de solidarité : joindre justificatif

Naissance(s) d'enfant(s) : Joindre le(s) acte(s) de naissance du ou des enfants.

Adresse(s) des enfants mineurs : (justificatifs : attestation de versement des prestations CAF ou certificat(s) de scolarité).

Décès du conjoint ou d'un enfant : joindre justificatifs : (acte de décès)

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Certifié exact et complet à

Signature

Le

Demande d'acquisition de la nationalité française : récépissé de dépôt de déclaration de changement de situation personnelle et familiale.

Préfecture : _____ Numéro du dossier : _____
Autorité diplomatique ou consulaire : _____

Reçu le : / /
Retourné au déclarant le : / /

Nom et signature de l'agent

ATTENTION : Si postérieurement à l'envoi de ce document, vous souhaitez signaler un autre changement de situation personnelle ou familiale, il vous appartient de retirer un nouveau formulaire auprès de la préfecture ou à l'autorité diplomatique ou consulaire Française.